

Permanence et mutation du droit des conflits armés, Vincent
CHETAIL, 2013, Bruxelles, Bruylant, 683 p.

Pierrot Damien Massi Lombat

Volume 45, Number 3, September 2014

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1027558ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1027558ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Massi Lombat, P. D. (2014). Review of [*Permanence et mutation du droit des conflits armés*, Vincent CHETAIL, 2013, Bruxelles, Bruylant, 683 p.] *Études internationales*, 45(3), 458–460. <https://doi.org/10.7202/1027558ar>

développement social que seuls les pays occidentaux pourraient lui apporter. L'Occident serait, par conséquent, caractérisé par sa générosité à l'égard de la nation chinoise, qui ne pourrait manifester que de la gratitude et de la bonne volonté en retour. La Chine et le monde occidental entretiendraient une relation particulière à l'intérieur de laquelle ce dernier aurait la possibilité de se positionner en tant que force positive et bienveillante sur le plan international.

La conclusion de cette étude souligne la peur et la désillusion qu'entraîne la perpétuation de ces représentations faussées de la Chine dans la littérature occidentale. De plus en plus de commentateurs américains, par exemple, notent qu'il sera difficile, voire impossible, d'amener la Chine dans le giron occidental. Il serait nécessaire, selon l'auteur, que les analystes spécialistes de la Chine s'interrogent, de manière critique, sur leurs propres conceptions de l'Occident et de la Chine. À défaut, la solution proposée par Chengxin Pan consiste à s'appuyer davantage sur la littérature et les discours chinois, afin d'entretenir un dialogue et une autoréflexion plus détaillés sur la place de la Chine sur la scène internationale.

La force de cet ouvrage réside dans la problématique même posée par l'auteur, particulièrement claire, nuancée et aussi originale. S'appuyant sur un cadre théorique fourni et détaillé, Chengxin Pan alimente une réflexion sur l'occidentalocentrisme des études en Relations internationales et interpelle le lecteur grâce à des prises de position parfois audacieuses. La richesse des références utilisées et l'importante bibliographie

en fin d'ouvrage confirment une étude poussée et intéressante, qui capte également l'attention du lecteur grâce à un style d'écriture particulièrement agréable. Cependant, on ne peut que reprocher à l'auteur son manque de rigueur méthodologique dans une étude qui se veut être une démonstration de force des erreurs de la littérature occidentale. Alors que Chengxin Pan souhaite dénoncer les travers des auteurs anglophones, il n'apporte lui-même aucune base méthodologique concrète qui lui permettrait de valider ses propos. Finalement, l'auteur pêche par sa volonté excessive de placer la littérature occidentale en porte-à-faux. Dès lors, la question peut être posée : l'auteur n'entretiendrait-il pas, lui aussi, quelques représentations faussées à l'égard de l'Occident ? Néanmoins, cet ouvrage demeure une interpellation intéressante sur l'omniprésence de la littérature anglophone en Relations internationales. Les lecteurs désireux de connaître ou d'approfondir les théories non occidentales sur la montée en puissance chinoise y trouveront certainement leur compte.

Géraldine FRÉBUTTE
Université catholique de Louvain
Belgique

DROIT INTERNATIONAL

Permanence et mutation du droit des conflits armés

Vincent CHETAIL, 2013,
Bruxelles, Bruylant, 683 p.

Les origines du droit des conflits armés sont lointaines et probablement concomitantes avec la notion de guerre. Ces règles évoluent, s'adaptent et sont

modifiées en fonction des mutations de la société ou de la communauté internationale. C'est ce qui ressort du présent ouvrage, sous la direction de Vincent Chetail. Cet ouvrage a pour principal objectif, d'une part, de présenter les règles fondamentales du droit international humanitaire et, d'autre part, d'analyser les grandes évolutions majeures de cette branche du droit international. L'ouvrage collectif est composé de cinq parties.

La première partie, intitulée « La notion de conflit armé », fait la lumière sur les ambiguïtés liées à la qualification d'une situation en tant que conflit armé. En d'autres termes, quels sont les éléments constitutifs d'un conflit armé ? Quels sont les critères de différenciation entre les notions de conflit armé interne et de conflit armé international ? Quels événements précis marquent le début et la fin de l'occupation ? Cette partie, quoique fondamentale en droit international humanitaire, manque cruellement d'un intérêt actuel. Par exemple, la contribution d'Éric David dans cette partie de l'ouvrage est trop synthétique. Il a déjà par le passé produit des travaux assez exhaustifs sur la notion de conflit armé.

La deuxième partie s'attache à présenter les « nouveaux acteurs des conflits armés ». Bien que cette partie présente différentes catégories d'acteurs participants ou pouvant participer directement aux hostilités, nous ne pouvons ici que recenser une « nouvelle » catégorie d'acteurs. Il s'agit des employés des sociétés militaires privées. Aussi, dans la mesure où ils ne sont pas véritablement de nouveaux acteurs sur le plan historique ou sociologique, c'est bien leur statut

ou les règles qui leur sont applicables qui laissent présager une sorte de nouveauté. Mamadou Hébié souligne qu'il n'existe pas en fait de vide juridique autour du statut de ces derniers. D'une part, ils sont des combattants dans le cas où ils appartiennent ou sont incorporés *de jure* ou *de facto* aux forces armées d'un État. D'autre part, ce sont des civils dans le cas où ils ne participent pas directement aux hostilités ou sont assimilés comme personnel civil accompagnant les forces armées. Les autres contributions dans cette partie ne font que décrire les règles applicables à certains types d'acteurs bien identifiés dans les conventions existantes.

Dans la troisième partie, l'accent est mis sur « les espaces des conflits armés », l'espace étant ici la situation ou le lieu géographique où peut se produire un conflit armé. Le cas des espaces aériens et extra-atmosphériques est traité par Mireille Couston et Géraldine Ruiz. Ces auteures affirment que le droit international humanitaire et le droit aérien s'appliquent indissociablement au conflit armé mené dans l'espace aérien. De ce fait, les parties au conflit doivent respecter les principes fondamentaux de l'objectif militaire et de la proportionnalité. Aussi, même si un flou juridique demeure quant aux règles applicables à d'éventuelles hostilités menées dans l'espace extra-atmosphérique, les auteurs estiment que le raisonnement par analogie permet de conclure que les règles applicables aux combats dans l'espace aérien s'appliqueraient aussi aux combats dans les espaces extra-atmosphériques. Ce raisonnement, bien qu'équivoque, a le mérite d'apporter une solution à un problème

qui dépasse le simple cadre du droit de la conduite des hostilités.

La quatrième partie est intitulée « Les méthodes de combat ». Yves Sandoz y revient sur les principes fondamentaux concernant la conduite des hostilités. Ainsi, la conduite des hostilités demeure gouvernée par les sacro-saints principes du *jus in bello* et les nombreuses conventions qui l'encadrent. L'auteur s'étend aussi sur la question des cibles duales, et conclut que c'est sur les principes de précaution et de proportionnalité que doit porter le débat sur cette question. On remarque toutefois que cette partie de l'ouvrage aurait dû être intitulée « moyens et méthodes de combat », tant l'accent est mis sur les armes. En effet, deux chapitres sur les trois qui composent cette partie traitent des armes. La contribution de David Cumin porte sur le cas des agents psychotropes, lesquels sont de nouvelles armes non létales en *jus in bello*. Annysa Bellal et Stuart Casey-Maslen, quant à eux, se penchent sur les armes à sous-munitions en droit international. Toutefois, pour un ouvrage aussi récent que celui-ci, on aurait aimé qu'ils abordent des problématiques nouvelles, telles que les cyberattaques, les systèmes d'armement télécommandés, et les systèmes d'armement autonomes létaux.

« La juridictionnalisation du droit des conflits armés » est l'objet principal de la cinquième et dernière partie. Cette partie est l'occasion pour les auteurs de faire un état des lieux sur la jurisprudence en matière de justice pénale internationale. Olivier de Frouville et Olivia Martelly soulignent que les tribunaux mixtes sont confrontés à de nouvelles questions de droit,

telles que la poursuite des enfants soldats, la poursuite des membres des opérations de maintien de la paix, le mariage forcé. Leurs Statuts et jurisprudences contribuent à renforcer la justice pénale internationale. Cette partie s'adresse plus particulièrement à ceux qui s'intéressent à la répression des crimes de guerre et du génocide.

Le droit international humanitaire est-il adapté aux conflits armés contemporains ? Le présent ouvrage nous répond par l'affirmative. Il existe un corpus de règles et de principes assez solides pour faire face aux évolutions récentes en matière de conflit armé. Toutefois, de nombreuses problématiques et cas d'espèce contemporains n'ont pas été abordés dans cette étude, notamment l'utilisation des nouvelles technologies et le droit des conflits armés.

Pierrot Damien MASSI LOMBAT
Faculté de droit de l'Université Laval
Québec

Droit international public

J.-Maurice ARBOUR et Geneviève PARENT, 2012, 6^e éd., Cowansville, Éditions Yvon Blais, 1163 p.

Dans cet ouvrage volumineux de plus de 1 100 pages, les deux auteurs ne se fixent pas, de façon explicite, d'objectifs précis. L'introduction générale qui devrait en aviser le lecteur constitue, en réalité, le premier chapitre du livre (61 p.). Elle fournit, en effet, l'historique et plante les décors conceptuel et théorique de la sous-discipline du droit international public. Pour connaître les objectifs des deux auteurs, l'on ne peut que les déduire de la lecture générale du livre : proposer une encyclopédie de